

Séance du 12 décembre 2017

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 12 décembre 2017 à 20h sous la présidence du Maire M Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Stéphane Brun, Caroline Charles, Michel Dezapy, Gérard, Ducret, Cyril Goyard, Anne-Gaëlle Labry, Lydie Lory, Valérie Lutmann, Evelyne Machillot, Annie Marchand, Gaëlle Stacchetti

Excusé : Pascal Laurenceau

Secrétaire de séance : Annie MARCHAND

Un ordre du jour supplétif est proposé par Mr le Maire : ajout d'une délibération concernant une décision modificative dans le budget 2017 en section de fonctionnement.

Le Conseil valide cette proposition.

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des présents

2 DELIBERATIONS

a) PLUi du Grand Chalon :

Par délibération du 12 février 2015 le Grand Chalon a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU). Cette procédure concerne le périmètre des 37 communes de l'agglomération impliquées dans la démarche. En effet au vu de l'avancement de la procédure en cours, trop avancée, les 14 nouvelles communes ayant intégré la Communauté au 1^{er} janvier 2017 conserveront quant à elles leur document en vigueur jusqu'à l'adoption par le conseil communautaire d'un PLUi couvrant l'ensemble du territoire.

Depuis 2015, après une période de 2 ans, un projet a été élaboré et porté à la connaissance des communes à l'été 2017 pour avis à donner sur les orientations de ce document.

Ce projet de PLUi a donc été étudié par la commission urbanisme de la commune qui a émis des remarques et demandé des modifications qui ont été prises en compte par les services de l'urbanisme de l'agglomération.

Lors du conseil communautaire du 25 octobre 2017 ce projet a été adopté à l'unanimité des communes. Celles-ci disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer, soit jusqu'au 25 janvier 2018. Des modifications n'altérant pas l'économie générale du projet devront encore être apportées et seront ensuite inscrites au dossier suite à l'enquête publique d'une durée d'un mois à partir du mois de mars 2018.

Il a été décidé de réunir à nouveau la commission urbanisme "élargie" de la commune le 9 janvier 2018 à 18h30 pour une relecture de ce document.

Le maire demande donc à l'assemblée :

d'émettre un avis sur ce PLUi du Grand Chalon, notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article 5 du Code de l'Urbanisme.

de demander la prise en compte des observations sur le fond et la forme du projet de PLUi arrêté qui seront jointes en annexe.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet de PLUi et délibère en conséquence.

b) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2018 :

L'article L 1612-1 du CGCT autorise l'engagement des dépenses à hauteur de 25 % de celles inscrites au budget précédent, hors remboursement du capital des emprunts en cours (comptes 21 et 23 sans reste à réaliser).

Le Conseil donne un accord préalable, conformément aux règles de comptabilité publique, pour l'engagement de ces dépenses avant le vote du budget 2018 pour un montant de 38 914 €.

c) Tarifs encarts publicitaires – bulletin municipal 2018 :

Evelyne Machillot responsable de la commission communication propose le maintien des tarifs concernant les encarts publicitaires 2018, soit :

- 1/2 page à 184€
- 1/4 page à 94€
- 1/6 page à 63€
- 1/8 page à 47€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

d) Tarifs « charges » salle polyvalente au 1^{er} janvier 2018 :

Evelyne Machillot, responsable de la salle polyvalente, propose que le tarif des charges de l'année 2017 soit reconduit à l'identique pour l'année 2018, au vu des coûts des énergies fixés pour la période actuelle soit :

- pour l'électricité le KW/H à 0,21€
- pour le gaz le m3 à 1,05€
- pour l'eau forfait à 10 € le weekend et à 5 € en semaine

La délibération est adoptée à l'unanimité.

e) Régime indemnitaire des agents suite avis Comité Technique du Centre de Gestion :

Un arrêté ministériel 16 juin 2017 rend obligatoire l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui peut être évolutif. Cet arrêté invalide la délibération prise le 28 décembre 2016, relative au régime indemnitaire des agents.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau afin que les agents puissent bénéficier du nouveau régime indemnitaire. Gilles Desbois précise que l'enveloppe fixée précédemment sera inchangée, une répartition sera effectuée sur ces deux indemnités à hauteur de la seule indemnité IFSE initiale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

f) Vente d'affouages :

Gérard Ducret fait l'état des lieux des affouages 2017/2018 situés au Pâquier de la Mare.

16 lots seront tirés au sort le jeudi 14 décembre à 18h. Le Conseil fixe à 13 € le moule exploité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

g) Délibération supplétive : Décision modificative du budget fonctionnement 2017 :

Lors de l'établissement du budget primitif, une dépense relative au fonds de péréquation intercommunal et communal d'un montant de 3 000 € a été inscrite à l'article 14 - compte 739223. Or le montant réel de cette dépense est de 3 399 €. Afin de ne pas modifier l'équilibre du budget, le différentiel soit 399 € sera prélevé à l'article 11 - compte 611 excédentaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

a) Compte rendu commissions environnement :

Gérard Ducret informe l'assemblée que suite à une coupe de bois réalisée par l'ONF dans les bois de la Charité d'Oslon (propriété de la commune de Lans), une vente aux enchères des plots sera organisée par l'ONF pour un volume de 19 m³. Le complément, soit environ 10 moules pourra être reversé aux affouages au prix de 16 € le moule exploité.

Une étude pour la vente des peupliers restant à couper est à réaliser. Celle-ci est confiée au technicien forestier retenu pour la vente de l'année passée.

b) Compte-rendu cimetières -église :

Suite aux dernières informations reçues de la mairie de St Marcel, il s'avère que le délai de demande de subvention de la DRAC est prolongé pour un versement des fonds aux environs de mi-2019.

Les aides financières possibles pourraient être à hauteur de 30% pour la DRAC, 25% pour la Région. En tenant compte du reversement FCTVA le reste à charge de la commune s'élèverait à 16 834 € pour un montant de travaux estimés de 254 450 € TTC maîtrise d'œuvre incluse.

DOSSIER EN COURS.

c) Compte rendu Entente intercommunale Jeunesse :

Annie Marchand fait le compte rendu de la réunion Entente-Jeunesse qui s'est tenue à St Marcel le 27 novembre dernier. Après prise en compte de tous les postes budgétaires, il s'avère que le coût de la journée évolue de 30 € à 36 €. Le tarif établi à 30 € datait de 2012.

Une projection du tableau récapitulatif des participations financières, réalisé par les services enfance jeunesse de la ville de St Marcel, permet de faire des simulations de plusieurs modes de financement.

Le surcoût peut être supporté :

- soit en totalité par les communes
- soit réparti entre les familles et les collectivités

Après présentation de ces éléments, le conseil, à la majorité, opte pour une augmentation pour les familles du coût de la journée par enfant, dans les limites fixées par la CAF avec un reste à charge pour la commune.

Une décision finale devra être prise début d'année 2018.

d) Commission voirie :

Compte rendu réalisé par Gérard Ducret qui expose les faits suivants :

Suite à la commission « prospectives », il s'est avéré que les travaux de voirie pourraient être étudiés en priorité. La commission voirie s'est donc réunie le 5 décembre 2017.

Les travaux évoqués sont les suivants :

- Chemin piétonnier rue du Quart du Bois (de la sortie de l'Allée des Peupliers à la Rue des Ormeaux)
- Chemin piétonnier rue de la Farge
- Parking vers l'Allée des Peupliers
- Arrêt de bus de la Rue du Moulin à déplacer pour plus de sécurité

M. Alloin fait remarquer que le parking de la salle polyvalente est détérioré.

Il est à noter également que certaines demandes de subventions doivent être déposées avant le 15 février 2018.

e) Compte rendu réunion bâtiments :

Gilbert Alloin fait le compte rendu de la réunion de la commission « bâtiments » qui s'est tenue le 7 décembre 2017.

Pour l'extension du local associatif, 3 devis ont été reçus avec différentes solutions techniques

- Rollet Patrick montant du devis 20 390 € HT
- Vion Sébastien montant du devis 20 921 € HT
- Ramalhosa Cyril montant du devis 14 495 € HT

L'entreprise de M Ramalhosa Cyril a été retenue.

Pour bénéficier du maximum des subventions prévues, des travaux complémentaires sont à réaliser.

Un devis de plomberie pour l'alimentation en eau sera demandé. Un devis de l'entreprise Messenger pour éclairage pour 851,20 € a été présenté et accepté.

Un autre point abordé lors de cette commission concerne les locaux de la bibliothèque, avec l'état de vétusté des luminaires qui devront être remplacés et impliquent la réfection des dalles du plafond. Une étude sur la rénovation complète de cet équipement est engagée.

f) Commission prospectives du 30/11/2017 :

Un certain nombre d'idées ont été évoquées par chacun des participants, une nouvelle réunion aura lieu en janvier 2018 afin de prioriser toutes ces idées et déterminer un programme de travaux pour les années futures.

Ce sera l'occasion de faire un bilan de « mi-mandat ».

6 QUESTIONS DIVERSES :

a) Un dépôt sauvage de 200 plaques de fibrociment a été constaté dans un chemin de la commune. Suite à l'intervention de la gendarmerie la personne coupable a évacué ses déchets immédiatement.

b) Produits des impôts 2017 :

Le produit reçu est de 251692 € pour un produit attendu de 252 773 €. Une réduction de titre devra donc être faite.

c) Fonds de relance du Grand Chalon :

Les demandes au titre du fonds de relance ont été envoyées au Grand Chalon pour un montant à percevoir de 11 379 € sur l'année 2015. Fin 2017, les fonds disponibles se montent à 73 058 €.

d) Bennes à verre et à papier :

Gilles Desbois évoque le déplacement des bennes à verre et à papier situées vers l'espace en herbe, près de la salle polyvalente, impactant visuellement le site de la place communale.

Un déplacement vers le parking Chemin du Longeron est envisagé ; une demande sera faite au Grand Chalon quant à la faisabilité.

e) Spectacle écoles 2018 :

En 2018, la municipalité offre un spectacle aux élèves du groupe scolaire Terence Ridout (une année sur 2 en alternance avec un goûter). 2 choix sont proposés par les enseignants, l'un pour 950 € et l'autre pour 610 €. Les membres du conseil optent pour le spectacle à 610 €, avec un programme de qualité.

f) Gilles Desbois rappelle que le Marché de Noël organisé par les P'tiots Lanniaux et l'ATR aura lieu les 16 et 17 décembre 2017.

g) Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 à la salle polyvalente.

h) Courrier de remerciements : Mme Badet remercie le conseil pour le colis distribué.

La prochaine réunion est fixée le 26 janvier 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance 22h42.